PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 avril 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David MINERVA, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Présents ou représentés : MM. David MINERVA, Danielle BOURREL, Yves KLEIN, Jean-Louis PUEL, Françoise RIGAL, Jean-François VIDAL, Emile LAYRAL, Claire AYRAL, Yves BEZAMAT, Eric BONAL (Procuration Emile LAYRAL), Fernand DA SILVA, Brigitte DUR, Françoise FOUET, Mireille GALTIER, Philippe LIBOUREL, Patricia PEPIN, Thierry PEYRAC, Florence ROUS, Aline TORDEUX, Christophe TRUCHETTO, Olivier VALENTIN, Véronique VANACHTER.

Excusée : Claire BURGUIERE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée : Madame Claire AYRAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée et accepte de remplir ces fonctions.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, de porter à l'ordre du jour la délibération suivante qui n'y figurait pas :

- Approbation de l'acquisition par la Commune de Laissac-Sévérac l'Eglise des parcelles de terrain et des bâtiments appartenant à Monsieur Serge BERTRAND, pour l'aménagement d'un dépôt communal

I. Approbation du Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 mars 2018

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II. Approbation des Comptes de Gestion 2017 du Budget Général et des budgets annexes

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que les comptes de gestion du budget général, des services Eau et Assainissement, du Budget Annexe Photovoltaïque, du lotissement Le Chemin des Moines, du lotissement le Ponteil, du budget annexe extension du lotissement Le Roucadels et du Budget annexe Résidence Services, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion 2017 du Budget Général, Budget annexe AEP/Assainissement, Budget annexe Photovoltaïque, Budget annexe Résidence Services, Budget annexe lotissement le Chemin des Moines, Budget annexe lotissement le Ponteil et du budget annexe extension du lotissement le

Roucadels, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés hors présence du maire.

III. Vote des Comptes administratifs 2017 du budget Général, et des budgets annexes : Résidence Services, Photovoltaïque, AEP/Assainissement, Lotissement Extension Le Roucadels, Lotissement le Ponteil, Lotissement Chemin des Moines

Sous la présidence de Monsieur Olivier VALENTIN, conseiller municipal et Vice-Président de la Commission finances, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2017 qui font apparaitre les résultats suivants :

1) Compte administratif du budget communal 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	2 195 785.95
Restes à réaliser Dépenses	*299 802.71*
Recettes d'investissement :	2 623 806.58
Restes à réaliser Recettes	*0.00*
Résultat d'investissement de l'exercice :	128 217.92
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-113 243.53

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	2 168 634.29
Recettes de fonctionnement :	2 893 126.95
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	724 492.66
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	724 582.92

Soit un résultat de clôture 2017 de 611 339.39 €. Monsieur VALENTIN précise que ce budget a été abondé de l'excédent du budget annexe photovoltaïque d'un montant de 524 200 €. Il explique également que les charges de fonctionnement ont été maîtrisées malgré les 70 000 € de charges exceptionnelles liées au Tour de France.

2) Compte administratif du budget AEP et Assainissement 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	433 608.17
Recettes d'investissement :	576 300.85
Restes à réaliser Dépenses *Restes à réaliser Recettes*	*64 536.61* *60 497.21*
Résultat d'investissement de l'exercice :	138 653.28
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-85 512.03

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	118 160.99
Recettes de fonctionnement :	186 788.69
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	68 627.70
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat	

de fonctionnement N-1) :	68 627.70

Soit un résultat de clôture 2017 de -16 884.33 €. Monsieur VALENTIN rappelle que la suppression des captages de Montmerlhe et Douzoumayroux sont les 2 principaux investissements réalisés en 2017.

3) Compte administratif du budget Résidence services 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	1 009 419.04
Recettes d'investissement :	938 830.57
Restes à réaliser Dépenses *Restes à réaliser Recettes*	*453 923.39* *368 305.00*
Résultat d'investissement de l'exercice :	-156 206.86
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 104 683.08

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	146 718.43
Recettes de fonctionnement :	226 451.08
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	79 732.65
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	79 732.65

Madame Danièle BOURREL, 1ère adjointe fait un point sur le nombre de logements de l'extension qu'il reste à louer. Elle invite les membres de l'assemblée à venir visiter. Elle rappelle que l'inauguration aura lieu au mois de juin.

4) Compte administratif du budget Photovoltaïque 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	225 322.62
Recettes d'investissement :	258 213.00
Résultat d'investissement de l'exercice :	32 890.38
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	420 909.89

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	1 040 312.28
Recettes de fonctionnement :	1 040 020.70
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 291.58
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	1.08

5) Compte administratif du budget Lotissement Chemin des Moines 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	0.00
Recettes d'investissement :	0.00

Résultat d'investissement de l'exercice :	0.00
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	0.00
Recettes de fonctionnement :	0.00
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	0.00

Monsieur Emile LAYRAL, Maire délégué de Sévérac l'Eglise rappelle que l'achat des terrains est programmé pour l'été 2018.

6) Compte administratif du budget Lotissement de Ponteil 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	28 037.71
Recettes d'investissement :	0.31
Résultat d'investissement de l'exercice :	-28 037.40
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	0.00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	28 038.02
Recettes de fonctionnement :	28 038.02
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	0.00

Monsieur VALENTIN rappelle que ce budget a été clôturé par délibération lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2017.

7) Compte administratif du budget Lotissement Extension le Roucadels 2017

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	14 745.43
Recettes d'investissement :	199 951.20
Résultat d'investissement de l'exercice :	185 205.77
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	-156 599.14

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	214 696.63
Recettes de fonctionnement :	214 696.63
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0.00
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	0.00

Les comptes administratifs des budgets 2017: Budget Général, Budget annexe AEP/Assainissement, Budget annexe Photovoltaïque, Budget annexe Résidence Services, Budget annexe lotissement Chemin des Moines, Budget annexe lotissement le Ponteil et budget annexe extension du lotissement Le Roucadels sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés hors présence du maire.

IV. Affectation des Résultats du Budget Général et des budgets annexes : Résidence Services, Photovoltaïque, AEP/Assainissement, Lotissement Extension Le Roucadels, Lotissement Chemin des Moines

L'affectation des résultats 2017 du budget général et des budgets annexes est votée en même temps que les budgets primitifs.

V. Vote des taux des taxes locales 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a examiné l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. A la suite de la réflexion qui a été engagée par les membres de la commission, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

- **Taxe d'Habitation : 11.28 %**
- **Taxe Foncière (bâti) : 11.94 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 56.24 %**

Monsieur le Maire rappelle que la Cotisation Foncière des Entreprises est désormais perçue par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir débattu, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés d'appliquer pour 2018, les taux précités.

VI. Concours attribués aux associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'attribution de subventions communales a été examinée en premier lieu par la Commission Vie Associative et ensuite par la Commission des Finances. Il propose à l'Assemblée d'attribuer aux associations pour 2018, les subventions suivantes :

Société de Pêche	300.00 €
Basket Ball Club	1 700.00 €
Basket Ball Club Participation St Felix	900.00 €
Judo Club	160.00 €
Laissac Karate Club	160.00 €
USLB	2 000.00 €
USLB Participation St Felix	1 500.00 €
Tennis Club	800.00 €
HVAR	1 000.00 €
Petanc'Club	160.00 €
Badmington Club	160.00 €
Velo Club	1 000.00 €
Roc Laissagais	7 000.00 €
Volley Club	160.00 €
Laissac Auto Sport	600.00 €

Association de chasse Laissac	160.00 €
Association de chasse Sévérac l'Eglise	500.00 €
UCAL	500.00 €
Laissac poker club	160.00 €
Clocher Caussenard	160.00 €
Action 12	500.00 €
Le Clouquie	520.00 €
Comité des fêtes de Sévérac l'Eglise	700.00 €
Ferme de Grèzes	500.00 €
APEL Ecole privée	812.00 €
APE Ecole publique Laissac	1 904.00 €
APE Ecole publique Sévérac l'Eglise	406.00 €
APE Ecole publique Laissac Classe découverte	1 950.00 €
APE Ecole publique Sévérac l'Eglise Classe découverte	1 450.00 €
Cap Mômes	2 000.00 €
ASA Rouergue	13 000.00 €
Aveyron Raid	250.00 €
Aveyronnaise classic	5 000.00 €
OGEC Ecole Sainte Angèle	1 750.49 €
Banque alimentaire	50.00 €
Comité résistance	35.00 €
Passerelle Nord Aveyron	200.00 €
FNATH Section de Séverac le château	80.00 €
Laurier Rose	75.00 €
Le Vallon CHR	75.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €
Prévention routière	35.00 €
OCC Aveyron RASED	100.00 €
Total des subventions 2018	**50 522.49 €**

Monsieur Le Maire expose les réflexions menées par la Commission vie associative et notamment l'harmonisation des subventions attribuées entre les différentes associations de Laissac et de Sévérac l'Eglise. Il précise également que la subvention du rallye du Rouergue a été revue à la baisse passant de 18 000 € en 2017 à 13 000 € en 2018.

VII. Vote des Budgets 2018 du Budget Général et des budgets annexes : Résidence Services, Photovoltaïque, AEP/Assainissement, Lotissement Le Chemin des Moines, Lotissement Extension Le Roucadels

BUDGET PRINCIPAL 2018 :

Monsieur Olivier Valentin, Co Président de la commission finances présente le budget principal 2018 détaillé ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 2 263 325.00 €

Dépenses :

011 Charges à caractère général	490 620.00 €
012 Charges de personnel	837 150.00 €
014 Atténuation de produits Fiscalité reversée	108 574.00 €

65 Autres charges de gestion courante	284 599.69 €
66 Charges financières	111 500.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	3 928.00 €
67 Charges exceptionnelles	4 025.73 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel	422 927.58 €

Recettes :

013 Atténuations de charges	1 000.00 €
70 Produit des services	224 541.00 €
73 Impôts et taxes	1 066 447.00 €
74 Dotations et participations	629 307.00 €
75 Autres produits de gestion courante	325 000.00 €
76 Produits financiers	30.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	17 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 1 954 250.98 €

Dépenses :

202 Frais doc. Urbanisme	4 800.00 €
2031 Frais d'études	1 104.00 €
2113 Terrains aménagés-sauf voirie	304 103.57 €
2115 Terrains bâtis	5 000.00 €
2128 Agencements & aménagements	120 886.80 €
21312 Bâtiments scolaires	24 680.67 €
21318 Autres bâtiments publics	552 851.80 €
2138 Autres constructions	11 002.00 €
2152 Installations de voirie	213 286.92 €
21534 Réseaux d'électrification	146 534.10 €
21538 Autres réseaux	7 200.00 €
2158 Autres matériels & outillage	6 649.12 €
2183 Matériel de bureau et info.	19 152.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	17 000.00 €
016 Remboursement d'emprunts	520 000.00 €

Recettes :

001 Solde d'exécution d'inv. Reporté 2017	186 212.48 €
021 Virement de la section de fonct	422 927.58 €
010 Dotations	972 682.92 €
013 Subventions	318 500.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	3 928.00 €

Monsieur Le Maire énonce les principaux projets communaux : L'aménagement d'une aire de repos et de campings cars, l'extension du péage bovin pour le marché aux bestiaux, la réparation de la toiture de l'église et principalement l'acquisition et l'aménagement d'un atelier communal.

Monsieur VALENTIN rappelle qu'il faut continuer à travailler sur la baisse des dépenses de fonctionnement.

Le Budget Général 2018 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET ANNEXE AEP/ASSAINISSEMENT 2018 :

Monsieur le Maire présente le budget Eau et Assainissement 2018. Ce budget fait l'objet d'une Délégation de Service Public.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	175 957.00 €	175 957.00 €
Section d'investissement	1 798 918.24 €	1 798 918.24 €
TOTAL	1 974 875.24 €	1 974 875.24 €

Deux importants projets sont inscrits au budget 2018 : l'extension du réseau d'assainissement et d'eau potable pour l'alimentation des zones des Combes et du Massagal ainsi que la construction d'un bassin tampon pour la gestion des effluents du foirail et du réseau des effluents domestiques dont un poste de relevage et un tamis rotatif.

Le budget annexe AEP/ASSAINISSEMENT 2018 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2018 :

Monsieur Olivier Valentin, présente le budget Photovoltaïque 2018. Il précise qu'un excédent prévisionnel de 250 000 € peut être reversé au budget général.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	954 732.08 €	954 732.08 €
Section d'investissement	232 731.00 €	679 122.89 €
TOTAL	1 187 463.08 €	1 633 854.97 €

Le budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE 2018 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET ANNEXE RESIDENCE SERVICES 2018 :

Monsieur Olivier Valentin présente le budget Résidence Services 2018.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	343 917.04 €	343 917.04 €
Section d'investissement	653 064.69 €	653 064.69 €
TOTAL	996 981.73 €	996 981.73 €

Le Budget annexe RESIDENCE SERVICES 2018 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EXTENSION LE ROUCADELS 2018 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	432 068.86 €	432 068.86 €
Section d'investissement	294 334.00 €	294 334.00 €
TOTAL	726 402.86 €	726 402.86 €

Monsieur Georges POUGET, technicien informe le Conseil que 5 lots sont réservés et 6 lots restent à vendre.

Le Budget Annexe du Lotissement Extension LE ROUCADELS est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHEMIN DES MOINES 2018 :

Le budget Lotissement Chemin des Moines est présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 117 668.00 €	1 117 668.00 €
Section d'investissement	558 834.00 €	558 834.00 €
TOTAL	1 676 502.00 €	1 676 502.00 €

Monsieur Emile LAYRAL, Maire délégué de Sévérac l'Eglise informe l'assemblée de la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain supplémentaire appartenant à l'évêché. Cette parcelle de terrain permettrait une meilleure accessibilité au lotissement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une étude plus approfondie sur le coût de viabilisation va être demandée. Il ne souhaite pas que le prix de vente des lots dépasse 55.00 € TTC le mètre carré.

Madame Mireille GALTIER, Conseillère municipale estime que 55.00 € TTC le mètre carré, pour le village de Sévérac l'Eglise est un prix trop élevé.

Plusieurs membres de l'assemblée se prononcent de la même manière.

Monsieur le Maire attend l'étude du géomètre BONNET BURGUIERE afin de connaître le coût de la viabilisation des lots. Il rappelle qu'il ne signera pas l'acte d'achat des terrains tant qu'il ne sera pas assuré que le prix de vente soit bien inférieur à 55 € le mètre carré.

Le Budget Annexe Lotissement Le Chemin des moines 2018 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VIII. SIEDA : Modernisation de l'éclairage public sur le Village de Sévérac l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération de modernisation de l'éclairage public en partenariat avec le SIEDA a été lancée depuis un an. Il convient de voter la phase budgétaire 2018 pour le village de Sévérac l'Eglise. Le plan de financement est construit comme suit :

Travaux d'installation d'éclairage public (montant HT)	25 412,00 €
TVA (20%)	5 082,40 €
TOTAL TTC	30 494,40 €
Participation du SIEDA (HT) :	15 247,00 €
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de l'opération déduction faite des éventuelles participations)	10 165,00 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération.	5 082,40 €
Total charge de la collectivité	15 247,40 €
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	5 002,30 €

Le Conseil Municipal autorise l'exécution de cette phase de l'opération de Modernisation de l'éclairage public

IX. Avenant n°6 à la convention avec l'Ecole Sainte Angèle

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le texte de loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 relatif à l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

Il propose à l'assemblée de réajuster le forfait communal attribué à l'école Privée Sainte Angèle en tenant compte des remarques et des propositions faites par la commission des finances réunie le 5 avril 2018 dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2018.

La commission des finances propose de modifier le critère d'évaluation du forfait communal en tenant compte des dépenses de fonctionnement (N-1) assumées par l'école publique de Laissac déduction faite des frais déjà pris en charge directement par la commune, soit un montant forfaitaire de 503.69 € par enfant de Laissac-Sévérac l'Eglise.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention du 10 février 2003.

X. Dénomination d'une voie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Laissac-Sévérac l'Eglise a conventionné le 1er juin 2016 avec LA POSTE pour obtenir une aide à la dénomination et numérotation de ses voies et hameaux. A l'appui du dossier transmis par LA POSTE, il est proposé au Conseil Municipal de valider les noms de voies et de lieux-dits suivants :

- Square des acacias
- Rue du pigeonnier
- Hameau le nayrolle
- Impasse du clapas
- Rue des cazelles
- Rue des aubépines
- Rue du Levant
- Chemin des roucadels
- Rue des pinsons
- Impasse des Hirondelles

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dénominations ci-dessus énoncées.

XI. Participation financière de l'Association Marché aux Bestiaux de Laissac-Sévérac l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'organisation de la manifestation annuelle « Bœuf de Noël » demande un important envoi de courriers qui sont affranchis en mairie. L'Association Marché aux Bestiaux de Laissac propose de participer financièrement au financement de ces envois pour un montant total de 1 298.65 €.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de participation.

XII. Règlement du Marché National aux Bestiaux – Fixation des amendes

Monsieur le Maire rappelle le règlement du Marché National aux Bestiaux et notamment son article n° 27 qui prévoit une amende de 100.00 euros à tout vendeur qui engagerait des pourparlers ou traiterait un marché avant les heures d'ouverture des transactions. Il propose de porter cette amende à 130.00 euros.

L'assemblée approuve le montant de l'amende de 130.00 euros,

XIII. Marché aux Bestiaux - Aménagement du péage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une modernisation du marché ovin a débuté avec la mise en place d'un système de vente dit « à la criée ». En effet, face au déclin de ce marché, il devient nécessaire de modifier son fonctionnement et de le rendre plus attractif. Cette nouvelle organisation demande aujourd'hui, de procéder à des travaux d'amélioration des péages.

Monsieur le Maire propose d'agrandir et d'agencer le péage bovin pour permettre l'enregistrement des entrées et des sorties du marché ovin.

Pour le financement de cette opération la commune pourrait solliciter l'aide du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi que l'aide de France Agrimer.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 68 500 € HT.

Le Conseil Municipal adopte le projet Extension du péage bovin.

XIV. Approbation de l'acquisition par la Commune de Laissac-Sévérac l'Eglise des parcelles de terrain et des bâtiments appartenant à Monsieur Serge BERTRAND, pour l'aménagement d'un dépôt communal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée n° 639 section B ainsi qu'une partie des parcelles cadastrées n° B 636, B 1387, B 1559, B 1560 appartenant à Monsieur Serge BERTRAND située 3 rue du Pendelys 12 310 LAISSAC, afin d'aménager un dépôt communal.

Monsieur Georges POUGET, technicien présente un projet prévisionnel qui permet aux conseillers de mesurer tous les avantages de cette acquisition

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette acquisition.

La séance est levée à 23h30